Département : CREUSE 2025-36
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du deux avril deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, VINCENT, VALADOUR, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. BORIE

Procurations :
Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Julien DELANNE
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Bernard AUDOUSSET est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 22
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 24	Abstention	: 4

Objet : Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
Les subventions votées sont des autorisations de paiements et non des obligations de paiements ; si la raison pour laquelle la subvention est autorisée ne se concrétise pas : pièces justificatives demandées non fournies, dossier incomplet, alors la subvention n'est pas versée.
Il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions 2025 aux associations présentées dans le tableau ci-joint.

Sens du vote : **Adoption ☒** **Rejet ☐**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, quinze avril deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317606-20250414-2025-36-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025

MAIRIE DE LA SOUTERRAINE (Creuse)

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 avril 2025
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.